



PUBLIE LE 15 JUL. 2026

Accusé de réception en préfecture
076-217605401-20260625-115680-DE-1-1
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

8 / ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE L'ETINCELLE POUR L'EXERCICE 2026

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (absent de 15 h 41 à 16 h 40), Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée par Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 17 h 47), M. Jean-Michel BEREGOVY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI (représenté par M. Mohamed BERBRA après son départ de la séance à 21 h 35), Mme Fatima EL KHILI, M. Manuel LABBÉ (représenté par Mme Clémentine LE DUEY de 15 h 42 à 17 h 30 et après son départ de la séance à 18 h 26), Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT, M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI, Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Adjoints au Maire,

Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Zohra AMIMI après son départ de la séance à 18 h 06), M. Mohamed BERBRA (représenté par M. Kader CHEKHEMANI avant son arrivée en séance à 14 h 25), M. Yves SORET, M. Patrick LE BONNIEC (absent de 18 h 26 à 18 h 39), M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET jusqu'à son arrivée en séance à 14 h 13 et après son départ de la séance à 15 h 41), Mme Elise BOQUIÉ, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET entre 14 h 48 et 14 h 52 et après son départ de la séance à 16 h 59), Mme Benjamine DUCERF, M. Ludovic DELESQUE, M. Kalminthe GOMIS, M. Abdelkrim MARCHANI, Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 22 h 27), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVY après son départ de la séance à 19 h 21), Mme Caroline MENDY, Mme Clémentine LE DUEY, Mme Agathe SAMSON (représentée par Mme Caroline MENDY de 19 h 10 à 19 h 34), M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX, Mme Hayet ZERGUI, M. Dimitri DENEUE, M. Benoît ROUSSET, Mme Marine CARON, Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET (représentée par M. Maxime DA SILVA après son départ de la séance à 17 h 13), M. Pierre-Antoine SPRIMONT, M. Grégoire HOUDAN (jusqu'à son départ de la séance à 14 h 40), M. Bruno DEVAUX.

REPRESENTES : Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER (représentée par Mme Elizabeth LABAYE), Mme Françoise LESCONNEC (représentée par M. Frédéric CHANU), M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE), Mme Kaltoum GACHI (représentée par M. Abdelkrim MARCHANI), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Pierre-Antoine SPRIMONT).

VILLE DE ROUEN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2026
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

8 / ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE L'ETINCELLE POUR L'EXERCICE 2026

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2026, dont les montants, pour le budget annexe de l'Etincelle, s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	+13 112,00 €	Recettes réelles	-169 274,48 €
Dépenses d'ordre	+4 228,51€	Recettes d'ordre	0,00 €
Virement à la section d'investissement	+22 200,25 €	Résultat de fonctionnement reporté	+208 815,24 €
TOTAL DEPENSES	+39 540,76 €	TOTAL RECETTES	+39 540,76 €

INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	0,00 €	Recettes réelles	0,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €	Recettes d'ordre	0,00€
Résultat d'investissement reporté	+26 428,76 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	+26 428,76 €
TOTAL DEPENSES	+26 428,76 €	TOTAL RECETTES	+26 428,76 €

TOTAL DM1 2026	+65 969,52€	TOTAL DM1 2026	+ 65 969,52€
-----------------------	--------------------	-----------------------	---------------------

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux, la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 permet d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2026 et d'effectuer la reprise des résultats de clôture au 31 décembre 2025.

L'ensemble des propositions d'inscription de dépenses et de recettes conduit, suite à l'intégration des résultats de l'exercice 2025, à :

- une augmentation des recettes de fonctionnement de 39 540,76 € correspondant au solde des inscriptions suivantes :

- L'intégration du solde résultat de fonctionnement reporté pour +208 815,24 €,
- La réduction de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de -174 171,48 € ;
- L'intégration de la subvention DRAC de +4 897,00€.

- une augmentation des dépenses de fonctionnement de +13 112,00 € correspondant à :

- L'augmentation des frais artistiques de 12 102, 00 € afin de permettre la prise en charge des dépenses inhérentes aux frais de mise à disposition de la chapelle Corneille par l'Opéra, à l'inscription de crédits complémentaires pour des actions artistiques auprès de mineurs sous-main de justice pour lesquelles le théâtre a obtenu une subvention de la DRAC, à l'ajustement des dépenses relatives au gardiennage suite à l'évolution de la convention collective des entreprises de prévention et de sécurité fixant une durée minimale d'intervention de 6 heures au lieu de 4 heures ;
 - L'augmentation des frais de maintenance informatique pour 1 000 € ;
 - L'ajustement du montant de la dotation aux amortissements pour un montant de 4 228,51€,
 - La diminution du virement à la section d'investissement pour un montant de -4 228,51 € ;
 - La capitalisation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 afin de couvrir le déficit d'investissement pour 26 428,76€.
- Des mouvements en recettes d'investissement correspondant à :
- L'intégration de la capitalisation de l'excédent de fonctionnement pour +26 428,76 €,
 - L'ajustement du montant de la dotation aux amortissements pour un montant 4 228,51€ ;
 - L'ajustement des recettes d'ordre entre sections pour un montant de -4 228,51 €.

-le mouvement en dépenses d'investissement correspond à :

- L'intégration du solde résultat d'investissement reporté pour +26 428,76 €,

Il vous est donc proposé Mesdames et Messieurs de bien vouloir adopter le projet de décision modificative n°1 pour l'année 2026 pour le budget annexe de l'Etincelle tel que présenté ci-avant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Thibaut DROUET, conseiller municipal délégué

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
- L'instruction budgétaire et comptable M57,
- La délibération du 18 décembre 2026 relative à l'adoption du budget primitif 2026 du budget annexe de l'Etincelle,
- La délibération du 25 juin 2026 relative au compte financier unique 2025 du budget annexe de l'Etincelle,
- La délibération du 25 juin 2026 relative à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte financier unique 2025 du budget annexe de l'Etincelle,
- Le projet de budget supplémentaire du budget annexe de l'Etincelle ci-annexé,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2026 du budget annexe de l'Etincelle,
- Qu'il y a lieu de reprendre les résultats de clôture 2025 du budget annexe de l'Etincelle.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- adopte la décision modificative n°1 pour l'exercice 2026 du budget annexe de l'Etincelle, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à :

FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	+13 112,00 €	Recettes réelles	-169 274,48 €
Dépenses d'ordre	+4 228,51€	Recettes d'ordre	0,00 €
Virement à la section d'investissement	+22 200,25 €	Résultat de fonctionnement reporté	+208 815,24 €
TOTAL DEPENSES	+39 540,76 €	TOTAL RECETTES	+39 540,76 €

INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	0,00 €	Recettes réelles	0,00 €
Dépenses d'ordre	0,00 €	Recettes d'ordre	0,00€
Résultat d'investissement reporté	+26 428,76 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	+26 428,76 €
TOTAL DEPENSES	+26 428,76 €	TOTAL RECETTES	+26 428,76 €

TOTAL DM1 2026	+65 969,52€	TOTAL DM1 2026	+ 65 969,52€
-----------------------	--------------------	-----------------------	---------------------

2.- autorise l'ajustement des crédits en dépenses comme en recettes conformément aux états annexés à la présente délibération,

3.- constate que le montant de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal s'élève, après prise en compte de la décision modificative n°1 pour 2026 à 851 852,12€,

Après prise de parole de M. DROUET, Mme MOUTET, M. DEVAUX et M. BEREGOVY, la délibération est mise au vote à 16 h 56.

La délibération est adoptée

(41 voix pour : groupe Fiers de Rouen, groupe Rouen – les Ecologistes,
groupe des élu.es communistes.)
(9 voix contre : groupe Réussir Rouen – Droite, centre et indépendants,
groupe Rouen Conquérante, l'union des droites
pour la République et du Rassemblement National)
(4 abstentions : groupe Rouen insoumise)

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.